



Bulletin Officiel

N° 3574

Jeudi 8 Avril 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUEES DE PRESSE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA -SOPAT SA-	2
SOCIETE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR-	2

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO

ARABIA SICAV	3
SANADETT SICAV	4
SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T »	5-6

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

« TUNISIE LEASING 2010-1 »	7-9
«MEUBLATEX INDUSTRIES 2010»	10-11

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	12
----------------------------	----

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE TUNISIE FACTORING	12
---------------------------	----

COURBE DES TAUX	13
------------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	14
--	----

ANNEXE

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009 - ARABIA SICAV	
--	--

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS DES SOCIETES *

**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA
- SOPAT SA -**

Siège social : Avenue de 23 janvier- BP 19 - 5080 Téboulba -

Dans le cadre de la poursuite de sa stratégie d'intégration et d'accompagnement de la croissance, le conseil d'administration ainsi que l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAT ont approuvé l'opération d'augmentation de capital de la SOPAT. Une partie significative de cette augmentation de capital pourra être souscrite par la société mère GALLUS qui a connu l'entrée dans son capital du Fonds d'investissement SGAM (société Générale Asset Management) Al Kantara à hauteur de 49%.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2010 - AS - 217

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS DES SOCIETES *

**TUNISIE PROFILES ALUMINIUM
- TPR -**

Siège Social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - 2033 Mégrine -

Le Conseil d'Administration de la société TPR SA, réuni le Mercredi 07 Avril 2010 a décidé de proposer :

1. La distribution d'un dividende de 0,250 Dinar par action.
2. Une augmentation du capital d'un 1.000.000 de Dinars par incorporation de réserves par :
 - Attribution gratuite de 01 Action nouvelle pour 36 anciennes avec jouissance 01-01-2010, le capital sera porté de 36.000.000 Dinars à 37.000.000 Dinars.
3. La convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Mercredi 5 Mai 2010 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 15 heures.
4. La convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le Mercredi 5 Mai 2010 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 16 heures.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2010 - AS - 212

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

ARABIA SICAV

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 31 MARS 2010

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2009 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2009.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2009, en prend acte dans son intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2009.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2009 d'un montant de 73.502,610 dinars comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2009	:	73.502,610
Report à nouveau 2008	:	5.161,033
		78.663,643
TOTAL		78.663,643
 Bénéfice distribuable de l'exercice 2009	 :	 72.832,760
Report à nouveau 2009	:	5.830,883

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2009 à 0, 770 dinar par action.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du 23 avril 2010.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1000 Dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SANADETT SICAV

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MARS 2010**

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2009 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2009.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2009, en prend acte dans son intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2009.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2009 d'un montant de 7.543.020,779 dinars comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2009	:	7.543.020,779
Report à nouveau 2008	:	41.774,001
	TOTAL	7.584.791,780
Bénéfice distribuable de l'exercice 2009	:	7.533.468,040
Report à nouveau 2009	:	51.323,740

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2009 à 4,060 dinars par action.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du 15 avril 2010.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1000 Dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T »

Siège social : 1, Rue Larbi Zarrouk -2014 Megrine -

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 6 avril 2010, la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis - SNMVT- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire constate qu'elle a été régulièrement constituée par la publication au J.O.R.T N° 27 Du 04 mars 2010, et par des communiqués publiés aux journaux Le Temps du 02 mars 2010 et Essabah du 03 mars 2010, et donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation. Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc délibérer.

[Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité](#)

DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT, et les états financiers consolidés sur les opérations de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, ainsi que les explications données en cours de séance, l'assemblée générale ordinaire approuve , les états financiers individuels, les états financiers consolidés ainsi que les annexes.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport du conseil d'administration, lesquels font ressortir pour l'exercice 2009 un bénéfice net après impôt de 14 672 223, 061 Dinars pour la SNMVT, et un bénéfice net consolidé après impôt de 15 286 264, 824 Dinars pour le groupe.

[Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité](#)

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2009.

[Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité](#)

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire décide de répartir et affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice 2009 comme suit :

• Bénéfice net :	14 672 223, 061 Dinars
• Résultats reportés :	10 304 886, 283 Dinars
• Réserve ordinaire :	2 824 000, 000 Dinars
• <u>TOTAL A AFFECTER :</u>	27 801 109, 344 Dinars

AFFECTATION :

• Dividende statutaire (0,500D/action) :	924 508, 000 Dinars
• Super dividende (5,300d/action) :	9 799 784, 800 Dinars
• Réserve spéciale pour réinvestissement financier :	3 470 000, 000 Dinars
• Résultats reportés :	13 606 816, 544 Dinars

Le dividende sera payé à partir du 14 avril 2010

[Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité](#)

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, approuve dans le cadre de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues courant de l'exercice 2009 avec les sociétés du groupe, MONOGROS, La S.G.S, La S.I.M, GEMO, HLC, MMT, et TSS.

[Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité](#)

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire décide de ratifier la cooptation de Mr Mohamed Salah SAADI, décidée par le conseil d'administration du 07 avril 2009, en tant que nouvel administrateur de la société, pour la période restant à courir, et qui se terminera avec l'examen des comptes de l'exercice 2011.

[Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité](#)

SEPTIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes en la personne du représentant du cabinet E.C.C. MAZARS. Mr Mourad FRADI, et la nomination de Mr Hichem BESBES en tant que co-commissaire aux comptes au titre des exercices 2010-2011-2012.

[Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité](#)

HUITIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 40 000Dinars au titre de jetons de présence, à charge pour le conseil de le distribuer entre ses membres.

RESOLUTIONS ADOPTEES (suite)Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**NEUVIEME RESOLUTION :**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**I- BILANS APRES AFFECTATIONS DES RESULTATS**

ACTIFS	31 Décembre 09	31 Décembre 08
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	3 445 959	3 445 959
Moins: amortissements	-1 474 797	-1 239 850
	1 971 162	2 206 109
Immobilisations corporelles	70 644 550	64 161 061
Moins: amortissements	-29 723 803	-24 580 764
	40 920 747	39 580 297
Immobilisations financières	56 404 117	41 326 337
Moins: provisions	-48 000	-768 000
	56 356 117	40 558 337
Total des actifs immobilisés	99 248 026	82 344 743
Autres actifs non courants	767 489	703 227
Total des actifs non courants	100 015 515	83 047 970
ACTIFS COURANTS		
Stocks	36 249 306	31 451 444
Moins: provisions	-813 020	-149 808
	35 436 286	31 301 636
Clients et comptes rattachés	2 972 561	2 400 587
Moins: provisions	-384 732	-287 484
	2 587 829	2 113 103
Autres actifs courants	12 983 379	11 252 828
Moins: provisions	-60 661	-60 661
Placements et autres actifs financiers	169 603	90 875
Liquidités et équivalents de liquidités	6 948 336	9 540 292
Total des actifs courants	58 064 772	54 238 074
TOTAL DES ACTIFS	158 080 287	137 286 045

Capitaux Propres & Passifs	31 Décembre 09	31 Décembre 08
CAPITAUX PROPRES		
-		
Capital Social	18 490 160	18 490 160
Réserves	10 414 016	9 768 016
Autres capitaux propres		
Résultats reportés	13 606 817	10 304 886
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	42 510 993	38 563 062
Résultat de l'exercice		
Total capitaux propres avant affectation	42 510 993	38 563 062
PASSIFS		
Passif non courants		
Emprunts	16 750 000	3 150 000
Autres passifs financiers		
Provisions pour risques & charges		
Total des passifs non courants	16 750 000	3 150 000
Passif courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	72 670 059	67 209 775
Autres passifs courants	18 644 132	19 559 210
Concours bancaires et autres passifs financiers	7 505 104	8 803 998
Total des passifs courants	98 819 295	95 572 982
TOTAL DES PASSIFS	115 569 295	98 722 982
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	158 080 287	137 286 045

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (EN DINARS)**CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATIONS DES RESULTATS 2009**

	Capital social	Réserves légales	Réserves spéciales	Réserves ordinaires	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2009 avant affectation du résultat	18 490 160	1 849 016	1 000 000	6 919 000	10 304 886	14 672 223	53 235 285
Affectation du résultat 2009:							
-Affectation reports à nouveau					-10 304 886	10 304 886	
-Réserves			3 470 000	-2 824 000		-646 000	
-Dividendes						-10 724 293	-10 724 293
-Reports à nouveau					13 606 817	-13 606 817	
Solde au 31/12/2009 après affectation du résultat	18 490 160	1 849 016	4 470 000	4 095 000	13 606 817	0	42 510 993

AVIS DES SOCIETES (suite)

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE - TUNISIE LEASING 2010-1 -

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 04 juin 2009 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le conseil d'administration réuni le 29 décembre 2009 a décidé l'émission d'un deuxième emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+0,5% et TMM+1,25% brut l'an pour le taux variable et entre 4,9% et 5,75% brut l'an pour le taux fixe avec précision que : « les taux seront fixés par la Direction Générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ». A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt à 5 ans et les taux d'intérêts à TMM+0,625% brut l'an pour le taux variable et 5,125% brut l'an pour le taux fixe.

Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2010-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars divisé en 200 000 obligations.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100DT par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations «TUNISIE LEASING 2010-1» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +0,625%* brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 625 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.
- **Taux fixe :** 5,125%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le 1^{er} juin de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 01/06/2015.

Le montant total des intérêts serait de 3 075 000Dt si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à taux fixe. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+0,625%), le montant des intérêts s'élèverait à 2 906 520Dt (en considérant un taux nominal de 4,8442% à titre indicatif).

* Le conseil d'administration du 29/12/2009 a prévu un taux variable = TMM+0,5% brut l'an au minimum et TMM+1,25% brut l'an au maximum et a délégué le pouvoir à la Direction Générale pour fixer ce taux à la veille de l'émission.

** Le conseil d'administration du 29/12/2009 a prévu un taux fixe = 4,9% brut l'an au minimum et 5,75% brut l'an au maximum et a délégué le pouvoir à la Direction Générale pour fixer ce taux à la veille de l'émission

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SUITE)

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 5,125% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au 28 février 2010, qui est égale à 4,2192%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,8442 %. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,625% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations «TUNISIE LEASING 2010-1» sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,812 années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 26/04/2010 et clôturées sans préavis au plus tard le 01/06/2010. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 01/06/2010.

Amortissement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. L'emprunt sera amorti en totalité le 01/06/2015.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 1^{er} juin de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 01/06/2011.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 26/04/2010 aux guichets de TUNISIE VALEURS (Tunis, Tunis II, Marsa, Sfax, Sousse, Nabeul et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2010-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations souscrites.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BBB+ avec perspective d'évolution stable à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 31/03/2010.

La note BBB+ à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

Notation de la société : En date du 08 avril 2009, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à 'BBB+(tun)' pour la note à long terme avec perspective d'évolution Stable et 'F2(tun)' pour la note à court terme.

Cotation en bourse : Des titres de l'émetteur de même catégorie sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2010-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2010-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°10- 695 du 07 avril 2010, d'un document de référence enregistré par le CMF en date du 28 août 2009 sous le n° 09-008, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 16 octobre 2009 sous le n°09-008/A003 et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « TL 2009-2 » visée par le CMF sous le n° 10-686 en date du 05 février 2010, sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de TUNISIE VALEURS, 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

AVIS DES SOCIETES (suite)

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE - MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 -

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Meublutex Industries, réunie le 22/06/2009 a renouvelé son autorisation au conseil d'administration pour l'émission d'un emprunt obligataire de 10.000.000 dinars (cette autorisation a été donnée par l'assemblée générale ordinaire tenue le 27/05/2008), et lui a donné les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission de cet emprunt. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du 22 juin 2009 a décidé d'émettre cet emprunt, objet du présent prospectus et a délégué le pouvoir d'en fixer le taux d'intérêt au Vice-président directeur général Monsieur Mourad MHIRI et au Directeur Général adjoint Monsieur Hassen AMARA. Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

Dénomination de l'emprunt : «MEUBLATEX INDUSTRIES 2010»

Montant : 10 000 000 dinars divisés en 100 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de 5,4% l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,4% pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchise.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 5 ans pour le présent emprunt.

Duration : la duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 4,472 années.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SUITE)

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation, entre la date effective de sa souscription et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26 avril 2010**, seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **26 avril 2010**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **26 avril 2017**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 avril** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **26 avril 2011**. Le premier remboursement en capital sera effectué à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions soit le **26 avril 2013**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **19 avril 2010** au siège de Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **26 avril 2010**, les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non-placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 avril 2010** avec maintien de la date unique de jouissance. En cas de non-placement intégral de l'émission au **30 avril 2010**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **19 avril 2010** auprès de Amen Invest- intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations «Meublatex Industries 2010 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garanties bancaires : L'emprunt obligataire "Meublatex industries 2010" est assorti de la garantie de l'AMEN BANK 3,0MD (tranche A), la Banque de Tunisie 3,0MD (tranche B), la Banque Tuniso-Libyenne 2,0MD (tranche C), la Banque de l'Habitat 1,0 MD (tranche D) et la Banque Nationale Agricole 1MD (tranche E), sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations objet du présent emprunt.

A cet effet, les banques garantes assureront chacune pour la tranche qu'elle garantit à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire, le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus.

Lieu où peuvent être consultés les contrats de garanties, sûretés et engagements : Siège social de la Société Meublatex Industries –Route de Tunis- Hmada EL Kébira BP24- 4011 Hammam Sousse.

Cotation en bourse : La Société Meublatex Industries s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Meublatex Industries 2010 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Société Meublatex Industries s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «Meublatex Industries 2010 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Circulation des titres : Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire en Bourse doit porter la mention de la banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **10-694** du **02/04/2010**, sera mis, incessamment, à la disposition du public, auprès de Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn

AVIS DES SOCIETES (suite)

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : Gréen Centre Bloc C 2eme Etage Rue Lac de Constance
Les Berges du Lac 1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 2 Avril 2010, **FIDELITY OBLIGATIONS SICAV** a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2009 et à compter du **Mercredi 7 Avril 2010**, Un dividende net de **3.920 dinars par action**.

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales, est payable aux guichets de **MAC SA** et de **l'Amen Bank**.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions FIDELITY OBLIGATIONS SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2010 - AS - 196

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

TUNISIE FACTORING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray - 1082 Tunis Mahrajène -

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Factoring, sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le **23 Avril 2010 à 9h00** au siège social de la société - centre Urbain Nord, avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2009,
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2009,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2009,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2009,
- Emission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires,
- Questions diverses.

2010 - AS - 209

AVIS

COURBE DES TAUX DU 08 AVRIL 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,289%		
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,289%	1 000,249
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,289%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,289%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,288%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,288%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,288%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,288%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,288%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011	4,288%		
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011	4,289%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,321%	999,536
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,378%	1 029,142
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,471%		1 014,008
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,524%	1 049,667
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,569%	1 105,224
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,590%	1 138,043
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,643%	1 099,808
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,740%		1 025,501
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,822%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,927%	1 108,450
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,126%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,161%		1 023,422
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,605%	1 110,991

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT	VALEUR	VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE	
		DU DERNIER	LIQUIDATIVE	LIQUIDATIVE	DEPUIS LE 31/12/2009	
		DIVIDENDE	Du 07/04/2010	Du 08/04/2010	EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	131,958	131,968	1,333	1,02%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2010	100,403	100,412	***	0,92%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	103,301	103,310	1,268	1,24%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2010	101,803	101,814	***	1,05%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	105,310	105,321	1,100	1,06%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	105,461	105,470	1,101	1,05%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	104,080	104,091	1,059	1,03%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	103,710	103,720	1,058	1,03%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	08/04/2010	107,246	103,486	***	0,96%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	105,598	105,609	1,115	1,07%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	109,362	109,372	1,038	0,96%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	104,654	104,666	1,105	1,07%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	104,259	104,269	1,003	0,97%
MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	107,176	107,185	1,014	0,96%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	105,491	105,503	1,158	1,11%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	07/04/2010	103,369	103,378	***	1,00%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	108,091	108,101	0,964	0,90%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	105,696	105,705	1,067	1,02%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	05/03/2010	102,246	102,257	***	1,10%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	105,212	105,222	1,038	1,00%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	104,251	104,261	1,204	1,17%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	105,589	105,599	0,976	0,93%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	105,082	105,092	0,954	0,92%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	105,566	105,576	1,019	0,97%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	103,718	103,727	0,890	0,87%
MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	-	100,668	100,673	0,673	0,67%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,188	1,189	0,009	0,76%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,399	11,400	0,102	0,90%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,596	10,597	0,104	0,99%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 103,234	103,309	1,057	1,03%
FCP SECURAS	STB Manager	05/04/2010	99,638	99,647	***	0,89%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	106,106	106,117	1,183	1,13%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	43,667	43,671	0,478	1,11%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	31,661	31,664	0,312	1,00%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	99,698	100,493	9,350	10,26%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	144,970	145,073	8,678	6,36%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 445,751	1 446,479	91,163	6,73%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	77,105	77,365	2,750	3,69%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	108,822	108,975	3,570	3,39%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	73,426	73,638	3,250	4,62%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	50,090	-	-	-
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	58,663	58,766	1,607	2,81%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102,426	102,465	1,437	1,42%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	110,023	110,068	3,084	2,88%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	15,893	15,914	0,352	2,26%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	105,162	105,237	5,546	5,56%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2010	269,921	268,958	***	18,730
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	118,189	118,439	4,682	4,12%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	2 075,109	2 082,945	192,344	10,17%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 2 052,146	2 050,614	60,752	3,05%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 166,958	167,231	8,144	5,12%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 148,951	149,326	5,498	3,82%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 133,357	133,612	3,717	2,86%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	2,232	2,222	0,204	10,11%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	1,787	1,780	0,112	6,71%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 9 659,040	9 652,070	509,743	5,58%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,838	11,852	0,321	2,78%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,618	12,664	0,337	2,73%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	16,251	16,340	0,543	3,44%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	16,774	16,857	1,296	8,33%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 138,154	138,189	10,401	8,14%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 124,901	126,420	6,713	5,61%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	26/08/2009	** 119,914	121,684	5,364	4,61%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	18,859	18,907	1,236	6,99%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 191,819	1 196,397	36,951	3,19%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 313,639	6 319,318	150,926	2,45%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 115,520	116,666	3,311	2,92%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 120,575	121,327	6,228	5,41%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 105,858	1 116,587	8,393	0,76%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	150,853	151,397	8,843	6,20%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	635,656	637,696	19,451	3,15%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 151,070	151,989	11,477	8,17%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	06/04/2010	124,938	125,255	***	6,393
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	129,360	129,545	9,888	8,26%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	122,086	122,124	7,449	6,50%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	112,195	112,132	4,464	4,15%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 116,028	115,823	4,085	3,66%
FCP OPTIMA	BNA Capitaux	*S.C	** 115,495	115,157	2,680	2,38%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 13,537	13,544	0,947	7,52%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 112,227	112,085	6,779	6,44%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	108,805	108,807	4,923	4,74%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,514	10,624	0,239	2,30%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 390,693	5 400,266	172,357	3,30%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	11,240	11,271	0,425	3,92%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 153,741	154,573	20,405	15,21%
FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	-	** 1 306,501	1 321,765	155,101	13,29%
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	-	** 1,150	1,152	0,046	4,16%
FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	-	101,202	101,328	1,591	1,60%
TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	-	** 10 002,924	10 090,378	100,642	1,01%
FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,793	100,221	0,221	0,22%
FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	-	** 100,353	100,410	0,410	0,41%
FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	-	** 100,897	101,081	1,081	1,08%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,504	100,421	0,421	0,42%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

ARABIA Sicav
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régie par la loi 2001-83, parue au J.O.R.T n°59 du 24/07/2001
Agréée le 17/03/1994 sous le n° 280
RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice de douze mois, clos le 31 décembre 2009

Messieurs les actionnaires,

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur :

1) le contrôle des états financiers de «l'Arabia Sicav», ci joints, comprenant le bilan, l'état des résultats, l'état de variation de l'actif et des notes aux états financiers.

1) les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

L'établissement et la présentation des états financiers, qui font apparaître au bilan des actifs nets, de 6 652 457, Dinars incluant des sommes distribuables de l'exercice, de 73 503, Dinars et, une variation de l'actif net, de 1 638 068, Dinars relèvent de la responsabilité du conseil d'administration, tout comme, les estimations comptables retenues et la conception, la mise en place et le suivi du contrôle interne relatif à la présentation et l'établissement sincère des dits états financiers.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser notre audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et/ou de fraudes.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures pour recueillir les éléments probants justifiant les données reflétées par les états financiers.

Il comporte également :

* une appréciation du caractère des méthodes comptabilisation, d'évaluation comptable et de la présentation d'ensemble des états financiers ;

* une évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives et/ou des fraudes.

I - Opinion sur les états financiers :

Notre audit nous a fourni une base raisonnable à l'expression de notre opinion, comme suit :

nous certifions que les états financiers, ci joints, de votre SICAV, sont réguliers et sincères et reflètent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs conformément aux principes comptables généralement admis, les actifs nets de votre Sicav au 31 décembre 2009 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, telles que définies par l'article 27 du code des organismes de placements collectifs.

Aussi, devons nous vous informer, que :

* les états financiers sont établis selon des méthodes constantes satisfaisant généralement aux normes et conventions comptables de base et aux dispositions de l'article 27 du code des organismes de placements collectifs ;

I - Opinion sur les états financiers (Suite) :

* les autres actifs figurant au Bilan comprennent des placements monétaires Impayés antérieurement à l'exercice, couverts à due concurrence par des plus values réalisées, d'un montant nominal de 850 000, dinars dont, 50% abandonnés et le reliquat 50%, soit 425 000, dinars est converti en créances productives d'intérêt fixé à TMM majoré d'un demi point l'an, payables dans 15 années avec deux années de grâce.

Ces créances ont générés des intérêts acquis et encaissés en 2009, de 8 897, dinars

* la nouvelle application comptable ne permet pas la remontée en chaîne de l'information comptable de base, notamment, en ce qui concerne les enregistrements calculés et les données restituées par la balance générale.

II – Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler concernant la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre conseil d'administration sur les résultats et les actifs nets de votre Sicav pour l'exercice clos, le 31 décembre 2009.

Tunis, le 30 Mars 2010
Le Commissaire aux Comptes
Mohamed SELTANA

ARABIA Sicav

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régie par la loi 2001-83, parue au J.O.R.T n°59 du 24/07/2001
Agréée le 17/03/1994 sous le n° 280
RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice de douze mois, clos le 31 décembre 2009

Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction, in fine, dans états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelles de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues par notre audit, les caractéristiques, modalités et conditions essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien-fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A) Conventions et opérations réalisées durant l'exercice autres que les rémunérations des dirigeants :

Votre Président nous a informés par avis du 29 mars 2010 de l'absence à la fin de l'exercice de conventions et opérations visées par l'article 200 du Csc ; à l'exception :

1- des jetons de présence alloués en 2009, en vertu d'une décision de votre AGO du 13 avril, aux administrateurs et votre président pour un montant brut de 8 750, dinars

soit, un montant net par administrateur, de 1 000, dinars

2- Les honoraires revenant à :

- l'AFC en sa qualité de gestionnaire, s'élèvent en TTC à 69 712, dinars
- l'ATB en sa qualité de dépositaire, s'élèvent en TTC à 1 180, dinars

B) Conventions et engagements de la société envers les dirigeants : Néant

Aussi, devons nous vous informer enfin que notre audit des opérations et comptes pour l'exercice 2009, n'a pas relevé d'autres opérations ou conventions réglementées que celles mentionnées, ci-dessus ; lesquelles ont été conclues et autorisées antérieurement à l'exercice avec deux administrateurs de votre Sicav, à savoir : l'AFC et l'ATB.

Tunis, le 30 Mars 2010

Le commissaire aux comptes

Mohamed SELTANA

BILAN
ARRETE AU 31/12/2009
(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	4 333 961	3 765 431
b- Obligations et valeurs assimilées	268 363	383 366
c- Autres valeurs		
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	1 529 230	
b- Disponibilités	570 510	919 733
AC3- Créances d'exploitation	9 472	
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	6 711 536	5 068 530
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	59 079	54 141
PA2- Autres créditeurs divers		
TOTAL PASSIF	59 079	54 141
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	6 578 955	4 920 847
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		
b- Sommes distribuables de l'exercice	73 503	93 543
ACTIF NET	6 652 457	5 014 389
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	6 711 536	5 068 530

ETATS FINANCIERS ANNUELS
 ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
 ARRETE AU 31/12/2009

	<u>01/01/2009</u> <u>31/12/2009</u>	<u>01/01/2008</u> <u>31/12/2008</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	71 610	101 940
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	561 987	-647 885
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	619 259	889 497
d- Frais de négociation de titres	-20 774	-16 859
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-93 543	-134 711
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	450 665	
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	100 633	
_ Régularisation des sommes distribuables	2 458	
_ Droits d' entrée	4 949	
b- Rachats		
_ Capital	-1 721	-719 495
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-56 889	-56 359
_ Régularisation des sommes distribuables	-566	-8 962
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	1 638 068	-592 833
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	5 014 389	5 607 106
b- en fin d'exercice	6 652 457	5 014 389
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONES (ou de part)</u>		
a- en début d'exercice	86 674	99 786
b- en fin d'exercice	94 588	86 674
VALEUR LIQUIDATIVE	70,331	57,853
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	23,42%	5,36%

ETATS FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2009
(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2009</u> <u>31/12/2009</u>	<u>01/01/2008</u> <u>31/12/2008</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	98 360	133 517
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	17 247	42 747
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	53 076	24 527
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	168 683	200 791
CH 1- Charges de gestion des placements	87 411	79 614
REVENU NET DES PLACEMENTS	81 272	121 177
PR 3- Autres produits	8 897	
CH 2- Autres charges	18 558	19 237
RESULTAT D EXPLOITATION	71 610	101 940
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	1 892	-8 397
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	73 503	93 543
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	561 987	-647 885
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	619 259	889 497
_ Frais de négociation	-20 774	-16 859
_ Régularisation des sommes non distribuables	43 744	-56 242
- régularisation du sommes distribuables		-564
- Droit d'entrée	4 949	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 282 667	261 490

ARABIA SICAV
Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

Etats Financiers Annuels

Notes aux Etats Financiers arrêtées au 31/12/2009

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2009, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2009 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation
les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1-Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 4 333 961 DT contre 3 765 431 DT au 31/12/2008, et se détaille ainsi :

ETATS FINANCIERS ANNUELS
NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE
ARRETE AU 31/12/2009

ANNEXE IV

DESIGNATION DU TITRE	NBRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/2009	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:					
ADWYA	9 500	64 703	79 857	1,19%	0,09%
ASSAD	27 868	336 641	347 207	5,17%	0,28%
ATL	16 150	80 652	85 902	1,28%	0,10%
ATTIJARI Bank	1 500	28 815	32 204	0,48%	0,00%
ATTIJARI BANK NS 2009	188	3 612	3 612	0,05%	0,00%
BIAT	13	550	832	0,01%	0,00%
BNA	5 500	55 071	62 634	0,93%	0,02%
BNA NS	24 231	147 594	196 756	2,93%	0,08%
BT	900	79 434	87 255	1,30%	0,01%
BTEI	8 728	215 636	269 241	4,01%	0,87%
CIMENTS DE BIZERTE	54 000	612 560	448 470	6,68%	0,12%
ESSOUKNA	1 000	4 700	5 383	0,08%	0,03%
ICF	121	5 129	5 859	0,09%	0,01%
MONOPRIX	1 287	192 624	299 338	4,46%	0,07%
POULINA GP HOLDING	6 000	36 271	42 006	0,63%	0,00%
SERVICOM	114 353	371 682	381 939	5,69%	4,85%
SFBT	18 116	206 095	225 091	3,35%	0,03%
SIPHAT	2 091	34 618	37 722	0,56%	0,12%
SIMPAR	2 488	34 212	93 046	1,39%	0,36%
SOMOCER	60 000	116 530	112 020	1,67%	0,25%
SOTUMAG	15 000	18 967	23 355	0,35%	0,17%
SPDIT	38 441	192 386	232 068	3,46%	0,14%
TINVEST	1 475	4 044	17 156	0,26%	0,15%
TL	2 108	48 275	52 982	0,79%	0,03%
TL NS 2009	360	8 108	8 618	0,13%	0,01%
TL DA 2009	2 468	802	888	0,01%	0,04%
TPR	69 225	304 315	387 729	5,78%	0,19%
UIB	4 000	48 016	73 240	1,09%	0,02%
Titre OPCVM					
FCP AXIS K Protégé	39	43 327	77 605	1,16%	0,59%
FCP IRADETT 50	6 300	75 301	77 660	1,16%	10,70%
FCP IRADETT 20	4 920	55 272	56 733	0,85%	8,72%
FCP IRADETT 100	2 300	23 378	35 970	0,54%	5,97%
FCP IRADETT CEA	630	8 999	9 803	0,15%	3,02%
FCP CAPITALISATION & GARANTIE	400	400 000	463 778	6,91%	1,00%
TOTAL	501 700	3 858 318	4 333 961	64,57%	
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
OBLIGATIONS DE SOCIETES:					
CIL2005/1	1 500	90 000	91 091	1,36%	1,00%
UNIFACTOR 2006	4 000	160 000	160 605	2,39%	4,00%
UNIFACTOR 2008	200	16 000	16 668	0,25%	0,20%
TOTAL	5 700	266 000	268 363	4,00%	
PLACEMENTS MONETAIRES		1 500 000	1 529 230	22,79%	
DISPONIBILITES		566 073	570 510	8,5%	
Créances d'exploitation		9 472	9 472	0,1%	
TOTAL GENERAL		4 690 391	6 711 536	100%	

AC4-Note sur les autres Actifs

Cet rubrique renferme un placement en Billets de Trésorerie pour un montant de 850 000 DT provisionné à 100% dont 425 000 DT serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS , emprunteur, et ARABIA SICAV .

Selon cette convention , des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009 et dont 8 897 DT ont été déjà encaissé (voir rubrique Autres revenus) . Le principal serait remboursé à partir de l'exercice 2011.

PR1-Note sur les revenus des obligations et valeurs assimilées	01/01/2009	01/01/2008
	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des Actions	89 637	127 072
Revenus des titres OPCVM	8 723	6 445
Revenus des obligations	17 247	42 747
Revenus des autres valeurs		
TOTAL	115 607	176 264

PR2-Note sur les Revenus des placements monétaires	01/01/2009	01/01/2008
	31/12/2009	31/12/2008
Revenu des Billets de Trésorerie	0	
Revenu des autres Placements monétaires	53 076	24 527
Autres revenus	8 897	
TOTAL	61 973	24 527

CPI- le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2008	
Montant	4 920 847
Nombre de titres	86 674
Nombre d'actionnaires	31

Souscriptions réalisées	
Montant	450 665
Nombre de titres émis	7 944
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

Rachats effectués	
Montant	-1 721
Nombre de titres rachetés	30
Nombre d'actionnaires sortants	3

Autres effets s/capital	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	619 259
Régularisation des sommes non distribuables	43 744
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	561 987
Frais de négociation	-20 774
Droit d'entrée	4 949

Capital au 31/12/2009	
Montant	6 578 955
Nombre de titres	94 588
Nombre d'actionnaires	28

CP2- Sommes distribuables	01/01/2009	01/01/2008
	31/12/2009	31/12/2008
Résultats distribuables	73 503	93 543
TOTAL	73 503	93 543

4/ AUTRES INFORMATIONS	01/01/2009	01/01/2008
	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des placements	168 683	200 791
Charges de gestion des placements	87 411	79 614
Revenu net des placements	81 272	121 177
Autres charges	18 558	19 237
Résultat d'exploitation	62 714	101 940
Régularisation du résultat d'exploitation	1 892	-8 397
Sommes distribuables de la période	64 606	93 543
Frais de négociation	-20 774	-16 859
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	561 987	-647 885
Plus Values réalisées sur cession de titres	619 259	889 497
Régularisation des sommes non distribuables	43 744	-56 242
régularisation du sommes distribuables		-564
Droit d'entrée	4 949	
Résultat net de la période	1 273 771	261 490
Nombre d' Actions	94 588	86 674
Résultat par Action	13,467	3,017

CH1-Charges de gestion des Placements	01/01/2009	01/01/2008
	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du gestionnaire		
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
Les honoraires de l' AFC	69 712	65 804
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1180 TTC l'an.		
Les honoraires de l' ATB	1 180	1 180